

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MACONNERIE 51
17 PLACE TOULOUSE LAUTREC

51100 Reims

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
23/10/2023	F01231000102	412750	F01231000102	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	MACONNERIE 51					
504	CONTRIB ENVIRON	5	UN	1.50	7.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5	UN	2.50	12.50	20 %
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	5	M3	112.50	562.50	20 %
552	REP	5	UN	1.68	8.40	20 %
TI	Transport incomplet	1		23.00	23.00	20 %
	2797003 CIC					
	Règlement le 23/10/2023 du montant : 736.68 € par : CHEQUE					

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 23/10/2023

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	613.90 €
Total TVA :	122.78 €
Total TTC :	736.68 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01231000102	F01231000102	23/10/2023	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275280 MACONNERIE 51						
23/10/2023	008801747	412750	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	5	M3
23/10/2023	008801747	412750	552	REP	5	UN